First Session, Forty-fifth Parliament,
3-4-5 Charles III, 2025-2026

SENATE OF CANADA

BILL S-237

An Act respecting a Cities and Municipalities Day

AS PASSED

BY THE SENATE

OCTOBER 29, 2026

Première session, quarante-cinquième législature,
3-4-5 Charles III, 2025-2026

SÉNAT DU CANADA

PROJET DE LOI S-237

Loi instituant la Journée des villes et des municipalités

ADOPTÉ

PAR LE SÉNAT

LE 29 OCTOBRE 2026

4512414

SUMMARY

This enactment designates the 31st day of October as “Cities and Municipalities Day”.

SOMMAIRE

Le texte désigne le 31 octobre comme « Journée des villes et des municipalités ».

Available on the Senate of Canada website at the following address:
www.sencanada.ca/en

Disponible sur le site Web du Sénat du Canada à l’adresse suivante :
www.sencanada.ca/fr

1st Session, 45th Parliament,
3-4-5 Charles III, 2025-2026

SENATE OF CANADA

BILL S-237

An Act respecting a Cities and Municipalities Day

Preamble

Whereas the Canadian population is growing at an unprecedented rate and becoming increasingly urban;

Whereas municipalities' area of responsibility has increased greatly since the division of constitutional responsibilities in 1867;

Whereas municipalities are local governments that provide services essential to the daily lives of their citizens, including water distribution, road maintenance, waste management, snow removal, land-use planning, the organization of recreational activities, and various social services;

Whereas Canada's 3,500 municipalities are at the vanguard of addressing the contemporary challenges affecting Canadians and have several strategic levers to act on these challenges, which include access to housing, climate change adaptation, infrastructure financing, cultural integration and the fight against poverty and exclusion;

Whereas municipalities, whose current financing depends disproportionately on property taxes, are significantly limited in their capacity to address the nation's most pressing public policy challenges;

Whereas, on December 27, 2013, the United Nations General Assembly designated October 31 as World Cities Day to promote sustainable urban development policies;

And whereas the Parliament of Canada wishes to emphasize the crucial role of cities and municipalities in building fairer, more inclusive and more resilient communities;

1re session, 45e législature,
3-4-5 Charles III, 2025-2026

SÉNAT DU CANADA

PROJET DE LOI S-237

Loi instituant la Journée des villes et des municipalités

Préambule

Attendu :

que la population canadienne croît à un rythme sans précédent et qu'elle s'urbanise de plus en plus;

que le champ d'action des municipalités s'est grandement accru depuis le partage des responsabilités constitutionnelles en 1867;

que les municipalités sont des gouvernements de proximité qui fournissent des services essentiels à la vie quotidienne de leurs citoyens, notamment la distribution de l'eau, l'entretien des routes, la gestion des matières résiduelles, le déneigement, l'aménagement du territoire, l'organisation des loisirs et divers services sociaux;

que les 3 500 municipalités du Canada sont en première ligne des défis contemporains qui touchent les Canadiens, et qu'elles détiennent plusieurs leviers stratégiques pour agir sur ces défis, notamment l'accès au logement, l'adaptation aux changements climatiques, le financement des infrastructures, l'intégration culturelle, et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion;

que les municipalités, dont le financement actuel se caractérise par une dépendance disproportionnée à l'égard de l'impôt foncier, sont considérablement freinées dans leur capacité à relever les défis de politiques publiques les plus pressants au pays;

que, le 27 décembre 2013, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 31 octobre Journée mondiale des villes afin de promouvoir des politiques de développement urbain durable;

que le Parlement du Canada souhaite souligner le rôle incontournable des villes et des municipalités à l'édification de collectivités plus justes, plus inclusives et plus résilientes,

4512414

Now, therefore, His Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

Short Title

Short title

1 This Act may be cited as the *Cities and Municipalities Day Act*.

Titre abrégé

Titre abrégé

1 *Loi sur la Journée des villes et des municipalités*.

Cities and Municipalities Day

Cities and Municipalities Day

2 Throughout Canada, in each and every year, the 31st day of October is to be known as "Cities and Municipalities Day".

Not a legal holiday

3 For greater certainty, Cities and Municipalities Day is not a legal holiday or a non-juridical day.

Journée des villes et des municipalités

Journée des villes et des municipalités

2 Le 31 octobre est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée des villes et des municipalités ».

Statut

3 Il est entendu que la Journée des villes et des municipalités n'est pas une fête légale ni un jour non juridique.

Available on the Senate of Canada website at the following address: **www.sencanada.ca/en**
Disponible sur le site Web du Sénat du Canada à l'adresse suivante : **www.sencanada.ca/fr**